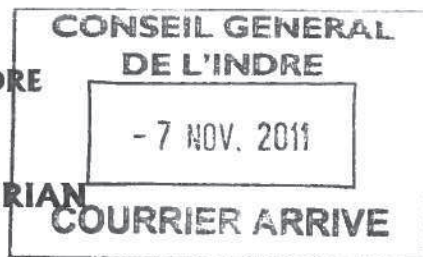


DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN



OBJET :

Projet de ligne à Grande Vitesse Paris –
Orléans – Clermont – Lyon

Nombre de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le vingt six octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN, dûment
convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER René, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2011

Présents : Mmes BODIN Sylvie – LEGROS Marcelle

MM AUGER Sylvain – METIVIER Frédéric – PELLETIER Jean-Louis – PERROT Christophe
ROBERT Didier

Absents : MM CHARBONNIER Didier – RIVIERE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme BODIN Sylvie

Le projet de ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL)
présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des
scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de
parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon
rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges –
Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique
dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert
particulièrement au sud de l'Indre.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté
d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont –
Lyon au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte
de l'Indre.

.../...

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

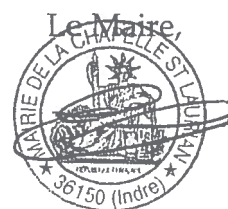
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont de Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 27 octobre 2011

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le 02/11/2011
Publié ou Notifié
le 03/11/2011
Le Maire,



René GAUTHIER

